



2022-ko Urtarrilaren 17-ko bilkura

2022-ko Urtarrilaren 17- an, arratseko zortzi eta erdi, herri huntako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiko tokian, Jean Michel ANCHORDOQUY lehendakaritzapean, Auzapeza.

Séance du 17 Janvier 2022

L'an deux mil dix-neuf, 17 Janvier 2022 à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jean Michel ANCHORDOQUY, Maire.

Présents : ANCHORDOQUY Jean Michel,
INCAURGARAT Nathalie, MARISCO Jean Pierre, ORHATEGARAY Ramuntxo, OXOBY Monique, IBARROLA Pascal-
ETCHEVERRY Bernadette
SABAROTS Anne Marie, SEYCHAL Antton, URRIZAGA Peio, Bernadette ETCHEVERRY. ONDICOL Beñat CEDARRY
Suzanne-

Absent : ARROSSA Lidia- BIDONDO Jean Pierre

Secrétaire de séance : TAFERNABERRY Eñaut

2022/4- Délibération

**spéciale pour régulariser le paiement de la portion CAMPETACOMACOURRA
(affaire SAFER de 2020)**

Dans le cadre du paiement de la portion CAMPETACOMACOURRA (affaire SAFER de 2020), et sur conseil de Joanes LACO (trésorier de Saint-Etienne-de-Baigorry), il est proposé de suivre le schéma suivant :

Imputation des 1 281,00€ sur l'article comptable 2111.
Le créancier étant l'ETUDE NOTARIALE BAYARD.

Il convient de noter qu'avant le vote du budget, et par délibération spéciale telle que la présente, 25% des crédits des prévisions. Le calcul est le suivant : 521 654,80€- 22630,92€- 3746- 19 000= 476 277,88/4= 119 069,47€. Le montant est donc respecté.

-DECIDE d'imputer cette dépense sur le compte 2111.

-AUTORISE la transmission du flux au trésorier.

ACCEPTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. A Bidarray.

Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Le Maire : JM. ANCHORDOQUY

